



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 20 janvier 2021

Le plan de lutte contre l'habitat illégal se poursuit

Défini par Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, le programme de destruction de cases en tôle installées illégalement s'est poursuivi ce matin à Dembéni, dans le village de Hajangua, par la démolition de près de 80 cases construites sans droit ni titre sur des terrains appartenant à la commune.

Chaque occupant a fait l'objet d'une enquête sociale préalable, diligentée par les services de la Direction de la Cohésion Sociale (DCS) et de l'Association pour la condition féminine et l'aide aux victimes (ACFAV) et s'est vu proposer, dès lors qu'il était français ou en situation régulière, une solution de relogement temporaire : 4 ménages ont accepté cette offre. Par ailleurs, 21 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés et placés en Centre de rétention administrative pour être éloignés.

La situation de Mayotte en matière d'insalubrité, d'habitat illégal et indigne présente une gravité et une acuité particulières.

D'autres opérations de démolitions d'habitations illégales sont donc appelées à se dérouler prochainement.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976